



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination**

Affaire suivie par : Lionel GIMONT
Tél : 02.90.77.21.86
Courriel : lionel.gimont@finistere.gouv.fr

Quimper, le 20 février 2025

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Réunion du vendredi 7 février 2025 à 10h

P.L. : un diaporama de présentation, le rapport d'activité et les documents budgétaires

Le comité consultatif de la réserve naturelle nationale d'Iroise s'est réuni à la sous-préfecture de Brest le 7 février 2025, sous la présidence de M. Jean-Philippe SETBON, sous-préfet de Brest.

Excusés :

- M. Denis PALUEL, maire d'Ouessant et conseiller régional
- M. le président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
- M. Xavier DE KERGARIOU, représentant des propriétaires de l'île de Litiri
- M. Guillaume LENTENDART, technicien espaces naturels au conseil départemental du Finistère

Participaient à la réunion :

1 - Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- M. Gilles MOUNIER, vice-président du Conseil départemental du Finistère
- M. Didier DELHALLE, maire de Molène
- M. Jean-Michel KÉRÉBEL, adjoint au maire du Conquet
- Mme Cloé PROVOST, chargée de mission au Parc naturel régional d'Armorique

2 - Représentants des administrations civiles et établissements publics

- Mme Myriam SIBILLOTTE, directrice déléguée du Parc naturel marin d'Iroise
- M. Philippe LE NILIOT, directeur-adjoint du Parc naturel marin d'Iroise
- Mme Hélène MAHÉO, conservatrice de la Réserve naturelle nationale d'Iroise
- Mme Cécile GICQUEL, coordinatrice de projets au Parc naturel marin d'Iroise
- M. Pierre BOURGEON, chef du service opération du Parc naturel marin d'Iroise
- Mme Alice NOULIN, DREAL Bretagne
- Mme Isabelle GAY, Conservatoire du littoral
- Mme Solène NEVEU, chef du bureau de l'environnement marin, Préfecture maritime de l'Atlantique
- Mme Ines REMY-SAN-JULIAN, chargée d'études environnement maritime DML 29
- M. Lionel GIMONT, cadre référent eau et environnement, Préfecture du Finistère -DCPPAT

3 - Représentants des propriétaires et des usagers

- M. Jérôme CLAISERGUE, association des plaisanciers du port du Conquet
- M. Jean-Marc TERRADE, Fédération française de canoé-kayak et des sports de pagaie

4 - Représentants des personnalités qualifiées et d'associations agréées ayant pour objet principal la protection des espaces naturels

- M. Bernard CADIOU, Bretagne vivante
- M. Loïc DELASSUS, Conservatoire botanique national de Brest
- M. Gauthier SCHAAL, personnalité qualifiée
- M. Sami HASSANI, personnalité qualifiée
- M. Yves-Marie PAULET, personnalité qualifiée
- M. Christian KERBIRIOU, personnalité qualifiée

M. le sous-préfet ouvre la séance et, après un tour de table, rappelle l'ordre du jour de la réunion et donne la parole au gestionnaire de la réserve.

1 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 ET PROGRAMME D'ACTION 2025 (DOCUMENTS JOINTS)

A / Rapport d'activités

=> *Espèces végétales remarquables :*

L'oseille des rochers reste une espèce fragile avec une seule station tandis que la population d'ophioglosse du Portugal et d'isoète épineux reste marquée par des variations interannuelles liées aux conditions hygrométriques notamment.

=> *Richesse des habitats d'intérêt communautaire :*

L'indicateur d'état des champs de blocs reste bon mais dégradé par rapport aux années précédentes où il était évalué « très bon »

=> *Suivis ornithologiques (enjeu majeur de la RNN) :*

L'archipel est toujours d'importance nationale pour 5 espèces hivernantes (seuil de 1 % de la population nationale) : l'huïtrier-pie, le grand gravelot, le tourne-pierre à collier et le bécasseau violet.

On note :

- une baisse globale du nombre de sites occupés par les océanites tempête et un taux de succès de la reproduction inférieur qui font craindre une forte diminution de la population à court terme.

Une explication tiendrait dans le réchauffement de la température de l'eau qui entraîne une modification des ressources alimentaires disponibles pour l'espèce. Le suivi par balises GPS mené ces dernières années pendant la période de reproduction a montré que les océanites peuvent changer de zones d'alimentation d'une année sur l'autre. Les oiseaux ont parcouru une distance moyenne de 831 kilomètres à chaque sortie de prospection alimentaire, dans un rayon moyen de 180 km autour de la colonie de Banneg, jusqu'aux canyons découpant le bord du plateau continental.

Le maire de Molène fait remonter le sujet de la prolifération des chats sur l'île. Le PNMI a déjà financé, directement ou indirectement (via l'AIP), la régulation de ces chats. En 2024, la pose de répulsifs à ultra-sons sur les zones prospectées par les océanites a permis de régler le problème de la prédation des océanites par les chats. Le problème n'est donc plus du ressort du PNMI. M. le sous-préfet souhaite qu'une réunion soit organisée avec le maire de Molène, le conseil départemental sur le sujet, pour venir en soutien à la commune. En effet, si l'Association des îles du Ponant a pu procéder au piégeage de chats lors de deux séries d'opérations financées par le Parc, leur nombre est supérieur aux capacités des centres d'accueil sur le continent. La solution de la stérilisation, outre celle de l'euthanasie qui heurte la sensibilité du grand public, pose la question du financement car une telle opération nécessiterait une logistique particulière avec la présence pour une semaine de vétérinaires, ce qui ne serait pas sans conséquences financières pour la collectivité.

Il faut souligner l'intérêt du suivi de l'océanite tempête dans le contexte actuel de changement climatique. Si le gestionnaire ne peut intervenir sur les facteurs de l'environnement en mer, il peut agir pour garantir les potentialités d'accueil à terre (absence de prédateurs terrestres sur les îlots, limitation du dérangement).

La réserve naturelle nationale constitue un espace protégé et géré pour préserver les lieux de nidification par des mesures concrètes. Le constat est d'ailleurs fait chez les espèces terrestres que plus il y a de zones protégées à proximité d'une population d'oiseaux, plus cette population va s'adapter facilement aux évolutions climatiques. L'existence d'aires protégées a donc un impact positif direct sur les espèces.

- une hausse des effectifs de puffin des Anglais, qui lui s'adapte a priori bien au changement. Le puffin des Anglais n'a pas d'attache particulière à une zone de pêche, contrairement à d'autres espèces comme le fou de Bassan par exemple.
- stabilité des effectifs nicheurs pour le grand gravelot.

- stabilité des effectifs nicheurs pour les huitriers-pie.

- le faucon pèlerin s'est à nouveau reproduit à Balaneg

=> *Suivi mammifères marins*

Population maximale de 324 individus lors de la période de mue en janvier, dont 310 à Morgol, ce qui confirme l'importance de l'îlot pour cette espèce.

Le projet Eco-phoques mis en œuvre a permis la pose de 14 balises en 2024. Les résultats montrent globalement la fidélité des mammifères à l'Iroise, qui concentre l'essentiel de leurs trajets avec quelques individus qui néanmoins vont jusqu'en Écosse au nord ou en presqu'île de Quiberon au sud.

L'archipel accueille également des individus venant d'autres colonies (sud Angleterre, Irlande...). Les scientifiques qui étudient les phoques gris dans différentes zones (Pays de Galles, Bretagne, Espagne) sont en relation mais les problématiques peuvent être différentes.

=> *Missions de police et de contrôle*

13 missions de police effectuées avec 8 infractions constatées à la réglementation de la pêche à pied, dont une majorité concerne l'ormeau.

=> *Divers*

9 tonnes de macrodéchets rapatriés, correspondant aux déchets des années 2023 et 2024.

=> *Suivi des autorisations accordées pour des travaux et scientifiques*

5 demandes d'autorisation de travaux ou prélèvements avaient reçu un avis favorable du comité consultatif le 15 février 2024 et du conseil scientifique le 28 mars 2024.

MORGOL	
Le projet autorisé : Installation d'une caméra	Les résultats : Aide précieuse pour les comptages mensuels des phoques gris et le suivi des naissances. Les images ne sont pas diffusées en direct auprès du grand public en raison de l'instabilité de l'image, des difficultés liées à une alimentation électrique solaire, surtout l'hiver. Des images sélectionnées sont donc présentées.
BÉNIGUET	
Le projet autorisé : Campagne de fouilles archéologiques, levés topo-morphologiques du site de fouilles à partir d'images aériennes prises au drone, réalisation de sondages pédologiques au vibro-carottier. Yvan Pailler, Pierre Stéphan (LETG UBO/IUEM), Clément Nicolas (Trajectoires /CNRS) et leur équipe	Résultats non encore communiqués par l'équipe d'archéologues mais : <ul style="list-style-type: none">- Découverte d'une des plus grandes allées couvertes de Bretagne, datant de -4000 avant J.-C par prospections géomagnétiques.- Ces résultats mettent en valeur le fort potentiel de recherches avec ces technologies d'imagerie non intrusives.- Le site mégalithique découvert ne fera pas l'objet de fouilles archéologiques du type de celles réalisées à proximité sur le site de Pors ar Run, qui nécessitent l'ouverture d'une tranchée et la mise en œuvre de moyens beaucoup plus impactants.- Le site de Beniguet apparaît comme l'un des plus intéressants en Europe concernant le mode de vie des populations insulaires présentes entre la fin du Néolithique et le début de l'âge du Bronze.

COURSE TRIELEN MOLENE	
Le projet autorisé : Traversée à pied	La course s'est déroulée correctement le 20 septembre.
BANNEG	
Le projet autorisé : Suivi topo-morphologique des blocs cyclopéens	Les résultats : Rapport non disponible
ÉCO PHOQUES	
Le projet autorisé : Pose de balises et réalisation de prélèvements sur 25 phoques gris et 4 phoques veaux-marins au maximum sur la période 2024-2026	Les résultats : Le suivi mené montre d'ores et déjà une globale fidélité de l'espèce à l'Iroise.
MARQUAGE DES BLANCHONS	
Le projet autorisé : Marquage non pérenne des blanchons à l'aide de peinture utilisée dans les élevages.	Les résultats : Le marquage permet d'éviter le double comptage d'un même individu. L'augmentation du nombre de naissances se confirme.
SURVOL COLONIES DES GRANDS CORMORANS ET STERNES	
Le projet autorisé : Survol des colonies de grand cormoran et sternes pour dénombrer les effectifs nicheurs	Les résultats : Recensement de la colonie de grands cormorans de Balaneg le 12 avril. Le survol effectué a permis de dénombrer 40 nids occupés. Survol des colonies de sternes non réalisé en 2024.
SURVOL PHOQUES GRIS ET VEAUX-MARINS	
Le projet autorisé - Survol de Morgol en période de mue pour le comptage des phoques sur le reposoir - Survol de Kervouroc, Morgol et Gwiniman pour le suivi des naissances de phoques gris - Survol de l'île aux Chrétiens pour le suivi des éventuelles naissances de phoques veaux-marins	Les résultats : Survol en période de mue non réalisé. Différents survols ont été réalisés pour le suivi des naissances de phoques, ils sont une aide précieuse notamment lorsque les conditions de mer ne permettent pas de débarquer sur les îlots.

B / Programme d'actions 2025

Suivis écologiques et études :

- Suivis courants : oiseaux, phoques, espèces végétales et habitats remarquables
- Suivis et études spécifiques :
 - poursuite de l'étude des trajets migratoires de l'océanite tempête
 - poursuite du projet Eco-phoques
 - poursuite des fouilles archéologiques et opérations associées sur Béniguet

Communication, sensibilisation :

- En complément des supports élaborés en 2022 et 2023 : réalisation d'un film de découverte et de valorisation de la réserve (projet à réaliser en 2 ans) : "Les 4 saisons sur la Réserve naturelle nationale d'Iroise".

Gestion des infrastructures :

- Projet de rénovation des bâtiments de Béniguet : de premiers travaux ont permis l'accueil dans des conditions dignes des archéologues devant mener leur mission à l'été 2024, mais des travaux plus importants doivent être entrepris, avec notamment le désamiantage et la révision des fondations, pour en faire un bâtiment servant aux missions scientifiques.

M. le sous-préfet interroge les membres du comité sur le **rapport d'activité 2024 et le programme d'actions 2025 qui sont validés à l'unanimité.**

2 – EXÉCUTION DU BUDGET 2024 ET PROJET DE BUDGET 2025 (diaporama joint)

Hélène MAHEO présente le rapport d'exécution du budget 2024 et le projet de budget 2025 en pièces jointes au présent compte-rendu.

Il est à noter que les dépenses de la réserve sont incluses dans le budget du Parc, ce qui complique l'établissement d'un document budgétaire propre à la réserve : ainsi, certaines dépenses comme le carburant font l'objet d'une évaluation et non d'un relevé.

Des dépenses sont apparues avec notamment la mise en œuvre du projet Éco-phoques (54 741€), tandis que le remplacement prévu du tracteur de Beniguet n'a pas été effectué, des réparations lui ayant été préférées. À noter également que les frais de diagnostic des bâtiments sur Trielen, Beniguet et Balaneg avaient été surévalués.

En 2025, en raison du paiement du solde de la convention de partenariat 2022-2024 avec Bretagne Vivante pour le suivi de l'océanite tempête, le budget passera de 343 000 à 400 000 €, avec une dotation DREAL maintenue pour la gestion de la réserve. La part d'autofinancement de l'OFB sera augmentée, suivant les priorités établies par l'établissement.

M. le sous-préfet interroge les membres du comité sur le **rapport d'exécution du budget 2024 et le projet de budget 2025 qui sont validés à l'unanimité.**

3 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Règlement intérieur du comité consultatif

Le projet de règlement intérieur se propose de :

→ rappeler le rôle du comité consultatif, de conseil sur la gestion de la Réserve pour l'essentiel

→ préciser les règles de fonctionnement :

- quorum nécessaire pour les délibérations (50 % des membres)
- possibilité du mandat
- possibilité de saisine par voie dématérialisée
- délai de réponse qui assure un temps de réflexion suffisant aux membres du comité consultatif

M. le sous-préfet interroge les membres du comité sur le **projet de règlement intérieur qui est validé à l'unanimité.**

2/ Demandes d'interventions et travaux dans le périmètre de la Réserve

a) Survol par drone de la réserve : demande présentée par le Parc naturel marin d'Iroise

Il s'agit de poursuivre les suivis d'espèces de phoques et d'oiseaux marins par drone, cette méthode permettant un comptage plus précis et moins dérangent pour les espèces sous certaines conditions. La demande s'inscrit dans la suite d'une précédente campagne en 2024.

Cette demande est réalisée en parallèle du projet TRIDA (techniques de recherche et identification par drone de l'avifaune), financé par l'OFB, qui vise à développer un guide d'utilisation du drone pour inventorier les oiseaux marins et développer un algorithme permettant de reconnaître et identifier le nombre d'oiseaux présents sur les photos prises en drone.

Ce type d'activité ne pourra être autorisé que dans le cadre de recherches scientifiques avec des prescriptions précises.

M. le sous-préfet interroge les membres du comité sur le la demande **de survol par drone de la réserve qui est validée à l'unanimité.**

b) Prises de vues dans le périmètre de la Réserve : demande de M. Gicquiaud

Cette demande vise au tournage d'un film en Iroise qui servirait de base à une sensibilisation à l'environnement. La demande a fait l'objet d'une **consultation par voie dématérialisée qui s'est conclue par un avis favorable du comité consultatif, accompagnée d'un certain nombre de prescriptions.**

c) Travaux complémentaires d'archéologie

En 2024, une équipe pluridisciplinaire d'archéologues a été autorisée à faire des travaux d'archéologie dans l'île de Beniguet. Certains archéologues n'ayant pu finir leurs travaux souhaitent les poursuivre en 2025. La demande a fait l'objet d'une **consultation par voie dématérialisée qui s'est conclue par un avis favorable du comité consultatif.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet remercie les participants et lève la séance.

Le sous-préfet de Brest,


Jean-Philippe SITBON